



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le **15 NOV. 2021**

Monsieur Marco Wolter  
7A, rue du Beringerberg  
**L-7410 Angelsberg**

**N/Réf.: 98990-M**

**début de publication: 15 novembre 2021**

**fin de publication: 15 février 2022**

Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 20 août 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le remplacement des murs de soutènement sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de FISCHBACH: section E d'ANGELSBURG (Rue du Beringerberg), sous le numéro 101/1606.

Je ne m'opposerai pas à la construction d'un mur en maçonnerie sèche et dès lors je vous invite à introduire un plan qui indique les mesures exactes du nouveau mur à construire à l'aide de pierres sèches.

A toutes fins utiles, je vous annexe un schéma explicatif des murs en pierres sèches.

Concernant la demande de prolongation du délai de démolition, je vous invite dès lors à enlever le mur de soutènement et l'étang érigés sans autorisation jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de FISCHBACH

Schéma d'un mur en pierres sèches en tant que mur de soutènement

